BURKINA FASO

FRONT POPULAIRE

KM/DS

ZATU N° AN VII- 0 0 0 6 /FP/PRES

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DU CONTRAT CONCLU LE 20 AVRIL 1989 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI) POUR LE FINANCEMENT DES ETUDES D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE BOBO-BANFORA.

LE PRESIDENT DU FRONT POPULAIRE,

VU la Proclamation du 4 AOUT 1983 ;

VU la Proclamation du 15 OCTOBRE 1987 ;

VU la Zatu N° AN V-0001/FP DU 15 OCTOBRE 1987, portant création du Front Populaire ;

VU le Kiti N° AN VI-0259/FP/PRES DU 25 AVRIL 1989, portant remaniement du Gouvernement Révolutionnaire du Burkina Faso ;

P R O C L A M E

ARTICLE 1ER : Est autorisée la ratification du contrat conclu le 20 AVRIL 1989 entre le Burkina Faso et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour le financement des études d'interconnexion électrique Bobo-Banfora.

ARTICLE 2 : La présente Zatu sera exécutée comme expression de la volonté populaire.

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

OUAGADOUGOU, le 21 SEPTEMBRE 1989

BURKINA FASO — FRONT POPULAIRE — LE PRESIDENT

Capitaine Blaise COMPAORE /-.

